



# COMPTE RENDU Du Bureau Syndical

Du 16 JUIN 2020 – 10 heures

L'an deux-mille-vingt, le seize juin à dix heures, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni à Albi sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

**Membres présents** : MM. ASTIÉ, ESPITALIER, BALARDY, BUFFEL, JOURDE, FORTANIER, LEROUX, MAURY, REYJAUD, FERNANDEZ et MYLONAS, formant la majorité des membres en exercice.

**Membres ayant donné pouvoir** :

- **M. DARGEIN-VIDAL** a donné pouvoir à **M. MYLONAS**

## 1. Décision modificative n°1 (Budget Régie)

Monsieur le Président expose qu'il convient d'effectuer une décision modificative sur l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe Régie concernant une inversion de chiffre à la reprise du résultat au compte 001 à l'intérieur de la section d'investissement lors de l'établissement du budget annexe.

Il précise que le montant à reporter est de 18 565.69 € et non de 18 858.69 € et qu'un réajustement, à savoir une diminution du montant de 290 €, est donc nécessaire

<b>81004</b> Code INSEE	<b>REGIE SDET</b> REGIE SDET	<b>DM n°1 2020</b>
----------------------------	---------------------------------	--------------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

#### DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	290.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>290.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>290.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>-290.00 €</b>

Où cet exposé, le bureau syndical, à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires proposées.

**Votants** : 12  
**Abstentions** : /  
**Pour** : 12  
**Contre** : /

## 2. Convention de mandat des recettes au titre de l'exploitation des IRVE

Le Président expose que le marché pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge a été notifié à l'entreprise Bouygues Energies & Services le 21 janvier 2020.

Le marché comprend notamment une mission de perception par Bouygues Energies & Services, au nom et pour le compte du SDET, des recettes générées par l'utilisation de service de recharge de véhicules électriques.

Les documents contractuels relatifs à l'élaboration du présent mandat ont donné lieu à consultation et approbation du comptable public.

Le SDET donne mandat au mandataire de gestion (Bouygues Energies & Services) pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques perçues auprès des clients. Le mandataire de gestion agira au nom et pour le compte du SDET. A ce titre, le mandataire de gestion est notamment chargé d'appliquer la tarification mise en place par le SDET, selon la politique tarifaire définie par ce dernier dans le cadre du marché précité. Le mandataire de gestion reverse la totalité des recettes versées par les clients au SDET. Les prestations réalisées donnent lieu à la rémunération prévue explicitement au marché.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le comité syndical :

- **Autorise** le Président ou son représentant à signer la convention de mandat,

<b>Votants</b>	:	<b>12</b>
<b>Abstentions</b>	:	<b>/</b>
<b>Pour</b>	:	<b>12</b>
<b>Contre</b>	:	<b>/</b>

### **3. Programmation travaux 2020**

En raison de l'épidémie de Covid-19 et des dispositions prises au cours de l'état d'urgence sanitaire, la Commission Travaux n'a pas pu se réunir pour statuer sur la programmation des travaux pour l'année 2020. Cette dernière a donc été présentée par les services techniques du SDET lors du bureau syndical du 16 juin.

Monsieur le Président précise que la programmation des travaux pour l'année 2020 est réalisée à partir :

- De l'outil de modélisation du SDET
- Des remontées des élus et des techniciens par le biais des usagers.
- Des données d'ENEDIS

Il rappelle qu'aucune contribution est demandée aux communes pour les travaux d'électrification rurale

Monsieur le Président explique qu'une priorisation des affaires est établie par le croisement de toutes ces informations dans une principe d'urgence et d'équité entre les territoires.

***Vous pouvez consulter la programmation pour chaque commune par opération (sécurisation, renforcement, enfouissement) sur le fichier Excel en pièce jointe du mail***

#### **4. Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Président expose qu'un certain nombre de mouvement interviennent au tableau des effectifs

- **Contrat de projet Energies renouvelables**

Monsieur le Président propose au bureau syndical de recruter un agent contractuel à temps complet sur un emploi non permanent pour mener à bien un projet de mise en œuvre de 250 toitures communales allant de 9 à 350 kWc sur une période de 3 ans.

Il précise que ce recrutement sera mis en place dans le cadre d'un contrat de projet dans la fonction publique (décret n° 2020-172 du 27 février 2020) pour une durée de 3 ans (du 19 août 2020 au 19 août 2023 inclus) dont l'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B.

Sous la responsabilité du chef de projet transition énergétique, l'agent recruté à ce poste sera chargé d'identifier les toitures équipables de générateurs photovoltaïques et de mettre en œuvre les dossiers jusqu'à la mise en service de l'installation. Le projet se porte sur 250 toitures communales allant de 9 à 300 kWc pour une puissance totale de 8 MWc.

Durant les 6 premiers mois du projet, l'agent recruté sera en lien étroit avec la cellule raccordement sud afin d'optimiser les processus de raccordement. Cet investissement lui permettra d'éclairer ses analyses en matière de raccordement de moyens de production.

- **Création d'un emploi saisonnier dans le cadre du programme ACTEE**

Dans le but d'affiner le rôle du SDET dans le conseil aux communes sur les économies d'énergie ainsi que sur l'optimisation tarifaire des abonnements énergétiques, Monsieur le Président propose au bureau syndical de créer un poste par voie de contrat à durée déterminée de 1 mois.

Il explique que la personne recrutée à ce poste sera chargée d'aller à la rencontre des communes pour renseigner avec elles la base de donnée patrimoniale des communes, qui sera accessible via le logiciel Deepki

Monsieur le Président précise que les charges salariales de ce poste seront reportées sur les financements du programme ACTEE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- **Vu** la loi 2019-828 du 6 Août 2019

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau syndical autorise le Président :

- **A modifier** le tableau des effectifs en conséquence

**Votants** : 12  
**Abstentions** : /  
**Pour** : 12  
**Contre** : /

## **5. Coup de Pouce Certificat d'Economie d'Energie (CEE)**

Monsieur le Président rappelle qu'il est dans l'intérêt du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) d'accompagner les collectivités dans le mécanisme des économies d'énergies, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Collectivité/OPH/Autre éligible et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie (CEE).

Il fait mention de la mise en place par l'Etat d'un « Coup de Pouce Chauffage des bâtiments tertiaires » qui vise à bonifier les opérations de remplacement des équipements de chauffage réalisées dans les bâtiments tertiaires entre le 19 mai 2020 et le 31 décembre 2021.

Il précise que la bonification n'est accessible qu'aux seuls signataires de la charte coup de pouce et que cette charte engage son signataire à transmettre mensuellement à la Direction Générale de l'Energie et du Climat un point d'avancement sur les opérations effectuées.

Monsieur le Président propose au bureau syndical d'approuver la signature de cette charte, de manière à pouvoir faire profiter aux collectivités membres du groupement CEE du SDET de cette bonification.

### **Le Comité syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le Président à signer et à exécuter la charte « Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires »

**Votants** : 12  
**Abstentions** : /  
**Pour** : 12  
**Contre** : /

## **6. Informations et questions diverses**

- **Poste de Responsable administration générale**

Présentation de l'agent mis à disposition du SDET par la communauté de communes du Carmausin Ségala qui occupera le poste de responsable de l'administration générale à partir du 22 juin 2020.

- **Loi Engagement et proximité (27 décembre 2019) :**

Monsieur le Président précise les dispositions de la loi du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité » dont une des mesures principales consiste à rendre tous les conseillers municipaux destinataires des informations des structures intercommunales.

En ce sens, il précise que le SDET, après renouvellement des assemblées délibérantes, adressera à l'ensemble des conseillers municipaux des communes adhérentes, les documents d'information (ordre du jour des assemblées...) et les actes de la collectivité (délibérations...) en format dématérialisé.

- **Permanences « Précarité énergétique »**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des actions menées contre la précarité énergétique, la Communauté de communes Tarn Agout a sollicité les services du SDET pour tenir une permanence mensuelle sur rendez-vous dans les locaux de la Maison de Services au Public de St Sulpice.

Il précise que ces permanences mensuelles permettront d'informer la population sur les problématiques liées à la facturation, à la consommation d'énergie et à la compréhension du dispositif « Chèque Energie ».

- **Etude écosystème Hydrogène territorial**

Monsieur le Président précise que le SDET avec ses partenaires ont mandaté le cabinet de conseil Seiya Consulting, spécialiste des technologies et de l'économie de l'hydrogène, pour identifier sur le territoire du Tarn les opportunités de déploiement d'écosystèmes hydrogène, solide et économiquement viable, à l'échelle du territoire.

La finalité de cette étude est de déposer un dossier à l'AAP Hydrogène de la Région Occitanie. L'hydrogène est un vecteur énergétique qui, produit à partir d'énergies renouvelables, permet de décarboner de nombreuses applications en remplaçant des énergies fossiles par une énergie qui n'émet ni gaz à effet de serre, ni particules. Produit localement, l'hydrogène permet aussi de relocaliser de la valeur sur le territoire.

Monsieur le Président rappelle qu'à ce jour, la phase d'entretien des acteurs identifiés (publics et privés) est en cours de finalisation et la rédaction de l'appel à projet a débuté (délais de 1 mois).

Plusieurs sites sont identifiés pour recevoir une station d'avitaillement : Albi, St Sulpice, Castres (en attente de finalisation des entretiens) et un démonstrateur à Cap Découverte.

Monsieur le Président ajoute que le SDET souhaite confirmer cet intérêt par une lettre de manifestation d'intention au vecteur hydrogène.

Il rappelle que cet Intérêt a déjà été porté par le SDET lors du comité syndical du 28 février 2019 par la délibération d'adhésion à l'Aphypac.

- **Commission d'Appel d'Offre « Achat d'énergie »**

Monsieur le Président précise que **la Commission d'Appel d'Offres du SDET se réunira le 08 septembre 2020** afin de procéder à l'examen des candidatures et des offres du nouvel accord cadre d'achat d'énergie (électricité et gaz).

Il ajoute que la crise sanitaire a fortement perturbé l'installation des assemblées délibérantes et la mise en place des commissions dans les structures communales et intercommunales.

En ce sens, il rappelle que les élus membres de la Commission d'Appel d'Offre devront impérativement participer à cette réunion afin d'éviter tout problème lié à l'obligation du quorum.

Fin de séance à 12h00